

Département de La Creuse

Evolis 23

Accusé de réception en préfecture
023-252326079-20250908-2025-106-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Réunion du Bureau du 8 septembre 2025

Le Bureau d'Evolis 23 s'est réuni à SAINTE-FEYRE le 8 septembre 2025 à 18h30 sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

Date de convocation : 1^{er} septembre 2025

Présents : AUCOUTURIER Alex ; BARBAIRE Jean Luc ; BOURDIER Sylvie ; DARDAILLON Bruno ; DELAPORTE Fabrice ; DUMAS Daniel ; DUQUEROIX Sylvain ; GASPARD Isabelle ; GAZONNAUD Jean Luc ; LABESSE Jean Claude ; MATIGOT Jean Roland ; PINLOCHE Isabelle ; RIOT Philippe ; ROUGEOT Patrick ; SIMONNET Nicolas ; THOMAZON Gérard ; VERBRUGGHE Isabelle ; VIARD Philippe.

Excusés : AUBERT Patrick ; BARDET Didier ; CHAVANT Philippe ; HAMONEAU Nicolas ; MONDON Thierry ; VIRMONT Fabien.

Secrétaire de séance : GASPARD Isabelle

CHAVANT Philippe donne pouvoir à ROUGEOT Patrick
MONDON Thierry donne pouvoir à RIOT Philippe
VIRMONT Fabien donne pouvoir à DUQUEROIX Sylvain

Membres : 29

Présents : 18

Votants : 21

Délibération n°2025-106

Code nomenclature : 7.1 – Décisions budgétaires

Objet : Crédances éteintes

Monsieur le Président indique que Madame la comptable du SGC de La Souterraine a informé de l'irrécouvrabilité pour insuffisance d'actif des créances suivantes :

Les créances éteintes sont des créances dont l'irrécouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive, s'imposant à la collectivité et s'opposant à toute action en recouvrement.

La somme de **3 362,08 €** doit donc être admise en créance éteinte.

Par prudence, des provisions ont été constituées, la somme de **171,91 €** fera l'objet d'une reprise sur ces provisions.

Le détail des créances éteintes et des reprises de provisions est réparti de la façon suivante :

➤ Budget Gestion déchets :

Tiers	Prestation	Titre	Montant Reste à recouvrer en €	Reprise sur provisions en €.
SARL AZECODIS Coccimarket	Redevance spéciale	T-236 R-24 A-2400161 du 30/06/2018	758,01	
SARL AZECODIS Coccimarket	Redevance spéciale	T-352 R-27 A-12 du 30/06/2018	1 281,40	
			2 039,08	0,00

➤ Budget Prestations déchets :

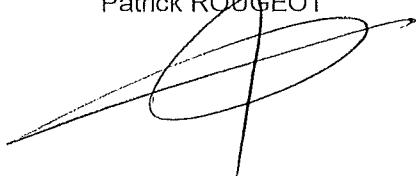
Tiers	Prestation	titre	Montant Reste à recouvrer en €	Reprise sur provisions en €.
Le coucou par Deschamps Regis	Vidage caisson	T-11 R-12 A-2 du 30/06/2018	852,51	127,88
Jacques et compagnie entreprise	Accès déchèterie	T-7 R-4 A-402100 du 30/06/2018	140,71	21,11
Maison de l'énergie pépinière				
Monsieur Alamo	Accès déchèterie	T-22 R-12 A-1202815 du 30/06/2018	25,48	3,82
	Accès déchèterie	T-23 R-13 A-1302852 du 30/06/2018	47,77	7,17
	Accès déchèterie	T-24 R-14 A-1402889 du 30/06/2018	79,62	11,94
Paties Jean Louis SARL	Accès déchèterie	T-20 R-215 A-21502270 du 30/06/2018	55,48	
	Accès déchèterie	T-36 R-1 A-30 du 30/06/2018	57,96	
	Accès déchèterie	T-6 R-28 A-91 du 30/06/2018	63,14	
				1 322,67
				171,91

80 82

Après délibération, le bureau décide à l'unanimité :

- D'accorder l'admission en créance éteinte et la reprise sur provisions pour les titres ci-dessus.

Le Président,
Patrick ROUGEOT



Publication le : **25 SEP. 2025**